



Mondercange, le 11 septembre 2018

Au Collège Echevinal de la  
Commune de Mondercange

**Concerne:** intervention lors de la séance du conseil communal du 14 septembre 2018

Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur les Echevins,

Ces derniers jours, des activités d'emménagement ou de déménagement ainsi que le montage d'une main courante ont pu être observées à l'ancien presbytère de Mondercange.  
D'après nos connaissances, cet immeuble qui est la propriété de la Fabrique d'Église de Mondercange est donné en location à l'Administration communale qui l'a employé ces derniers temps pour l'hébergement de demandeurs de protection internationale moyennant un contrat de sous-location conclu avec le Ministère de la Famille.

Comme une telle réaffectation a un impact sur la gestion des affaires communales, les Conseillers socialistes demandent au Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir fournir les réponses aux questions suivantes :

- est-ce que l'immeuble de l'ancien presbytère à Mondercange ne sert plus à l'hébergement de demandeurs de protection internationale ?
- est-ce qu'il est mis à disposition d'un autre occupant et si oui, le Collège échevinal peut-il en dévoiler l'identité ?
- est-ce que le contrat de location avec la Fabrique d'Église de Mondercange et le contrat de sous-location avec le Ministère de la Famille sont dénoncés ?
- est-ce qu'il y a toujours équilibre entre les dépenses et les recettes en ce qui concerne les baux se rapportant à l'ancien presbytère de Mondercange ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur les Echevins, nos meilleures salutations.

Les conseillers du parti socialiste,  
Danielle BECKER-BAUER  
Marc BIEVER  
Marc FANCELLI  
Christine SCHWEICH  
John VAN RIJSWIJCK